

Composition du dossier de transfert d'inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins d'une région à une autre et d'un secteur à un autre

Tout médecin sollicitant son transfert d'inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins d'une région à une autre et d'un secteur à un autre est appelé à déposer au niveau du conseil régional concerné **un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Une demande de transfert (**TR 03**), assortie des documents suivants :

I- Le cas de transfert du secteur Public/ Universitaire /Militaire au secteur Privé*

- Les documents cités aux paragraphes **1, 2, 4, 5, 6 et 7** de l'article **2 du décret** d'application :
 - 1- Une copie du diplôme de docteur en médecine ou équivalent, du diplôme de Spécialité, ou de la décision de qualification
 - 2- Une copie de la carte nationale d'identité électronique
 - 4- Une photographie d'identité du demandeur
 - 5- Un certificat médical attestant l'aptitude du médecin à exercer la profession (**IM02**)
 - 6- Bulletin n°3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois, ou tout autre document officiel en tenant lieu
 - 7- Document(s) justifiant le mode d'exercice :
 - Une copie du Contrat de bail justifiant l'adresse professionnelle à usage de cabinet médical ou acte de propriété /ou compromis de vente ou convention entre une clinique ou un établissement assimilé et le médecin (**CM -01**)
 - Ou un contrat d'association : - Cabinet de groupe (**CM-06**)
 - Collaboration (**CM-05**)
 - Un engagement (d'absence d'un médecin de même spécialité dans le même immeuble)** (**IM-03**)
 - La décision de retraite ou radiation du médecin des cadres du service dont il relevait
 - Certificat de cessation de service
 - Attestation de bénévolat (médecins spécialistes)
 - Justificatif de paiement des cotisations
 - En cas de convention : justificatif de paiement des frais de convention
 - L'originale de la décision d'inscription (les Médecins inscrits à partir de **1998**)
 - Un certificat médical attestant l'aptitude du médecin à exercer la profession(**IM02**)

II- Le cas de transfert du secteur Privé au secteur Public

- 1- Une Copie de la carte nationale d'identité électronique
- 2- Une photographie d'identité du demandeur
- 3- L'acte de recrutement ou note d'affectation
- 4- L'originale de la décision d'inscription (les Médecins inscrits à partir de **1998**)
- 5- Justificatif de paiement des cotisations
- 6- Une attestation de fermeture de cabinet visé par le CROM (**FR-04**)/ Résiliation du contrat ou convention

N.B : la décision d'inscription établie au niveau du Conseil National des Médecins sera transmise au Conseil Régional concerné qui la délivre à l'intéressé(e).

* Conformément à la disposition du **Chapitre Premier (art 5)** du décret N°2-15-4470 du **16 Mars 2016** pour l'application de la loi N°131.13.

(**) Conformément à la disposition de l'Article **72** du code de déontologie.